



WEBINAIRE - 9 JUIN 2026

SERVICE CIVIQUE

01

LE SERVICE CIVIQUE

Qu'est-ce que c'est ?



Un engagement citoyen

Le Service Civique est un **dispositif créé par l'État en 2010**.

C'est l'engagement d'un jeune pour **accomplir une mission d'intérêt général** auprès d'une structure à but non lucratif, ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'engagement en service civique permet de **mobiliser la jeunesse face aux défis sociaux et environnementaux**. Le jeune contribue à élaborer une réponse aux besoins de la population et des territoires.

Le jeune volontaire en Service Civique **intervient en complément de l'action des bénévoles et/ou salariés de la structure sans s'y substituer**.

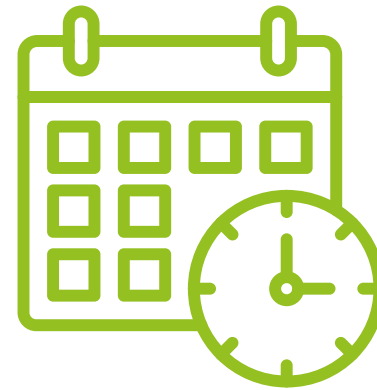
Principales caractéristiques



Profil

16 à 25 ans

30 ans en cas de handicap



Durée

8 mois



Temps mission

24 à 35h/semaine



Indemnité

619,83€ net

dont 114,85€ versé par le club



Formation

3 jours obligatoires

FCC + PSC1



1 mission d'intérêt général

parmi les 6 agrées du DFSM

Accueillir un volontaire c'est

Soutien aux projets du club

Un volontaire peut **développer des initiatives** que les bénévoles et salariés n'ont pas le temps de mettre en place.

Dynamisation de la vie associative

Il peut **animer des événements**, renforcer les **actions de sensibilisation et créer du lien** avec les licenciés à travers sa mission d'intérêt général

Encadrement et accompagnement structuré

Le **DFSM prend en charge l'administratif, les formations et le suivi**, ce qui simplifie la gestion pour les clubs.

Visibilité et attractivité du club

Un club engagé dans le Service Civique **valorise son image** auprès des partenaires et institutions.

Coût limité pour le club

Seule l'**indemnité complémentaire (114,85€/mois)** est à charge du club, l'essentiel étant financé par l'État.

02

L'INTERMÉDIATION



Définition

Le DFSM dispose d'un agrément de service civique délivré par le SDJES76, lui permettant d'agir comme intermédiaire entre les clubs et les volontaires.

Concrètement :

- Une prise en charge administrative complète (contrats, conventions, plateforme ELISA, outils de suivi, formations)
- Un accompagnement personnalisé (référente dédiée : Lucie Lenormand)
- Un gain de temps et de sécurité juridique pour les clubs

Bénéfices clubs

- **Aucune démarche administrative complexe** relative aux porteurs de l'agrément
- Possibilité d'accueillir un volontaire sans agrément propre
- **Aide au recrutement** si besoin
- **Formations organisées et prises en charge**
- **Accompagnement** terrain et **soutien** si difficultés
- Matrice de documents fournie (drive nominatif, trames, bilans, plannings...)

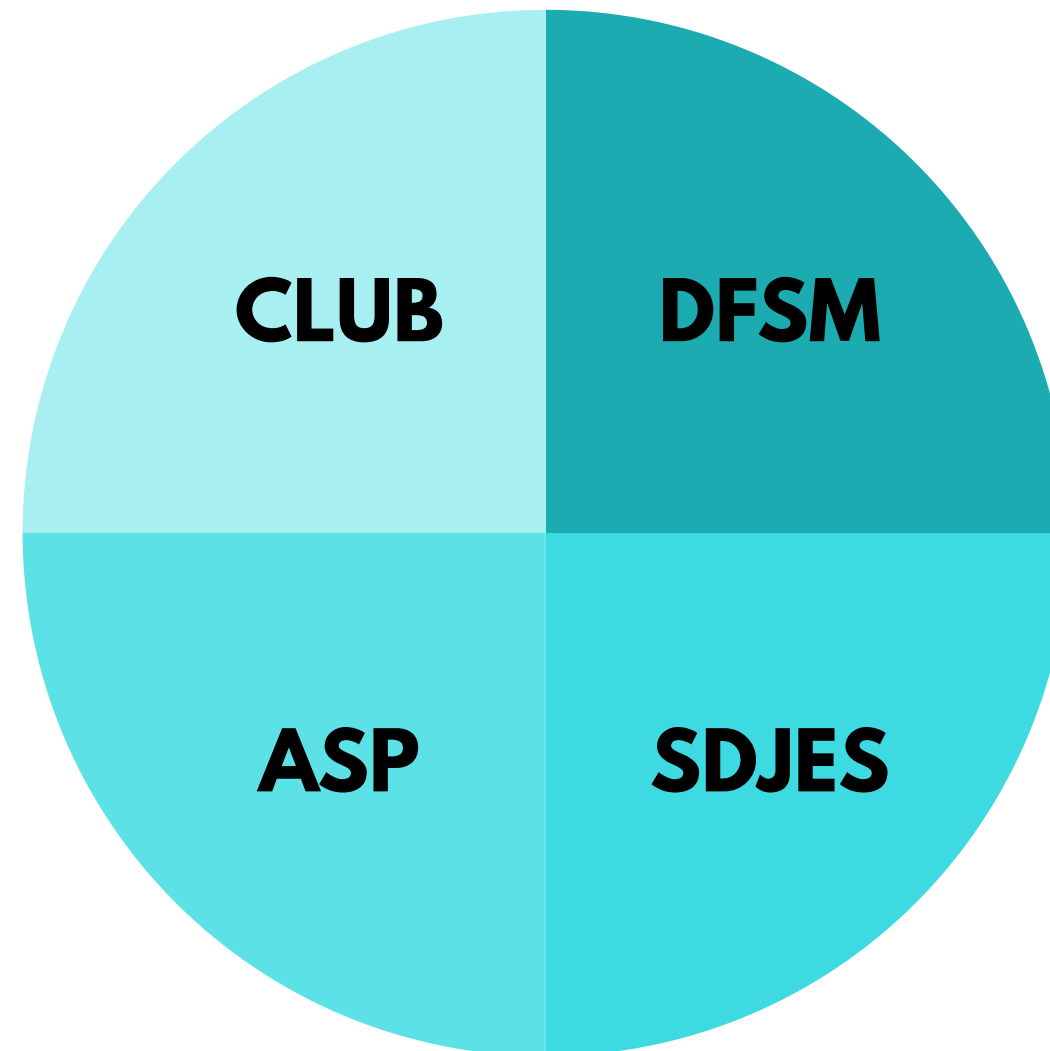
Bénéfices jeunes

- Mission d'intérêt général valorisante, parmi les 6 missions agréées du DFISM
- Indemnité mensuelle stable
- Formations citoyennes + PSC1
- Accompagnement au projet d'avenir
- Accès à une communauté d'engagement

Rôle de chacun

- Identifie un tuteur bénéficiant d'une formation et disponible 2h/semaine
- Créé un projet d'accueil du volontaire
- Fais réaliser l'une des 6 missions proposées par le DFSM
- Paiement de la prestation de subsistance : 114,85€/mois

- Valide le contrat
- Paiement de l'indemnité (504,98€/mois)
- Envoie de l'avis de paiement mensuel



- Etablit des missions à destination des volontaires réalisant leur service civique au sein des clubs de football
 - Démarches administratives (agrément, contrats, conventions, déclarations formations, documents de suivis...)
 - Organisation des formations obligatoires
 - Suivi et accompagnement des volontaires et tuteurs
-
- Délivre l'agrément collectif
 - Effectue des contrôles si nécessaire

Missions d'intérêt général



Valeurs du sport

Lutte contre les comportements déviants



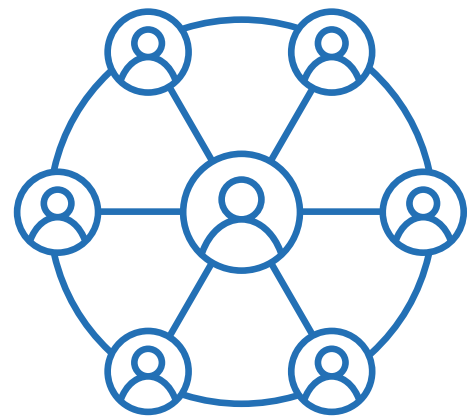
Ambassadeur du foot

Recrutement, valorisation et engagement



Bien-être

Développement des nouvelles pratiques



Générateur de liens

Solidarité, convivialité, intergénérationnel



Mixité

Inclusion, égalité, sport pour toutes et tous



Eco-responsable

Gestes durables, sensibilisation

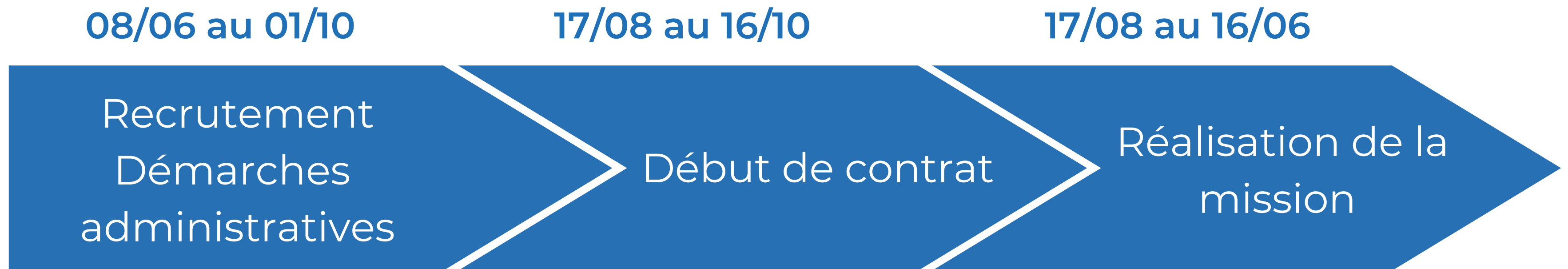
Le volontaire en service civique **ne remplace pas un salarié et n'est pas entraîneur** : il est là pour développer des activités annexes au sportif lui permettant de mettre en oeuvre une mission d'intérêt général.

03

PARCOURS ADMINISTRATIF



Phases recrutement



Aucun contrat ne sera saisi en dehors de la période citée ci-dessus.

L'ensemble des démarches doit être finalisée avant le 01 octobre 2026, aucun contrat saisi après cette date.

Demande de contrat(s)

La demande de contrat s'effectue via le lien du questionnaire envoyé sur les boîtes clubs, également publié sur le site et le Facebook du DFSM.

Toute demande de contrat ne vaut pas acceptation. La demande est étudiée en amont et le DFSM se réserve le droit de refuser une demande si celle-ci ne respecte pas le cadre légal.

Pièces justificatives à fournir

Volontaire majeur :

- CNI ou Passeport en cours de validité
- RIB de banque (pas de capture d'écran de l'application bancaire)
- Carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- Certificat médical indiquant l'aptitude à réaliser une mission de service civique
- Licence "volontaire"

Volontaire mineur, ensemble des pièces du volontaire majeur + :

- Livret de famille page parents ET page enfant
- Attestation manuscrite tuteur légal autorisant le jeune à réaliser une mission de service civique

Tuteur :

- CNI ou passeport du tuteur

Formations obligatoires

Tuteurs :

- **Formation Découvrir mon rôle de tuteur (7h)**

Gratuite, en présentiel ou distanciel, à réaliser dans les 3 mois suivant le début du contrat du jeune

Volontaire :

- **Formation civique et citoyenne (2 jours)**

Organisée et prise en charge par le DFISM, elle aura lieu le temps d'un week-end de novembre. Il sera proposé aux jeunes d'être logés et nourris durant tout le week-end.

- **Formation PSC1 (1 jour)**

Organisée et prise en charge par le DFISM, différentes dates seront proposées au plus proche des volontaires.

Suivis & outils

Drive nominatif - partagé au tuteur et au volontaire

- Documents administratifs en cas de contrôle
- Ressources pour le tuteur et le volontaire
- Attestation de formation
- Suivi administratif (entretiens, attestation d'indemnité, planning)

Accompagnement DFSM :

- Un rendez-vous minimum dans la structure avec la référente DFSM
- Soutien en cas de difficulté (problème de mission, problème de comportements...)
- Accompagnement du tuteur et du volontaire durant toute la durée du contrat
- Appui pour le projet d'avenir des jeunes

Nous demanderons aux structures de libérer les volontaires lors des journées événementielles du DFSM. L'objectif est de permettre aux volontaires de découvrir d'autres aspects du monde du sport.

CONTACT



Lucie LENORMAND

Responsable politiques publiques DFSM

lennormand@dfsm.fff.fr

07 72 51 18 90



CAMPAGNE 2026 / 2027

REJOIGNEZ NOUS !

110 contrats disponibles sur le Département
Dépôt des demandes dès maintenant.



04

ANNEXES



Annexes



[Guide du service civique DFSM](#)

contenant le détail du fonctionnement de l'intermédiation, des missions agréées...



[Formulaire demande de contrat](#)